

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET : Convention de dépôt vente La boutique Ephémère	Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 05 juin 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente, Présents : Représentant le Conseil Municipal : Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON Mme Céline CABAL - Mme Hamel LAHCINI Représentant des hébergements touristiques : M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Thierry LETARD Représentant des professionnels de la glisse : Mme Stéphanie GARDAIS Représentant de la viticulture et de la pêche : M. Jean Pierre FOURNIER Représentant des agences immobilières : M. Thomas BILLARD Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de membres en exercice : 15	Absents excusés : Représentant le Conseil Municipal : M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES - M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT M. Lucas JAULENT - Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Sjoerd BIJKERK Représentant des restaurateurs Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT Représentant des professionnels de la glisse : M. BRIGASCO Représentant de la viticulture et de la pêche : M. Christophe GUINOT Représentant des agences immobilières : M. Adrien BEAUX
Convocation en date du : 28/05/2025	REÇU EN PREFECTURE le 18/06/2025 Application agréée E-legalite.com 99_DE-011-413721952-20250605-D2025_35_LA

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la convention de dépôt vente entre l'Office de Tourisme et la Boutique Ephémère représentée par Mesdames LENGLET Christine et LENGLET Aurélie, fixant les tarifs de vente

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 05 juin 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

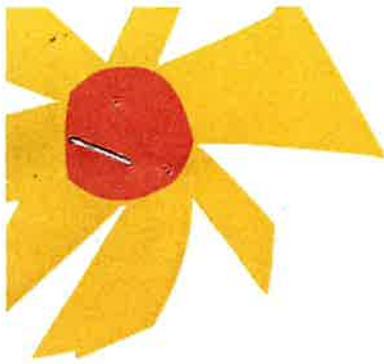
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_35_LA



CONTRAT DE DEPOT VENTE 2025

Entre les soussignés:

L'Office de Tourisme de Leucate

Espace Henry de Monfreid, 185 Rue du Veyret

Port Leucate

11370 LEUCATE

Siret : 413 951 752 00021

Représenté par Matt Humpage

Ci-après dénommé « le dépositaire »-Le Vendeur

Et

Nom du prestataire Lenglet Christine
Adresse 63 Avenue Jean JAURES
Siret 350 724 472 000 88
Représenté par Christine Lenglet
Ci-après dénommé « le déposant »-Le propriétaire

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le déposant confie au dépositaire la vente de ses produits en dépôt-vente dans la boutique de l'Office de Tourisme de Leucate.

Article 2 – Produits concernés

Le déposant met en dépôt les produits listés en annexe du présent contrat. Ces produits restent la propriété du déposant jusqu'à leur vente.

Article 3 – Modalités de dépôt

Le déposant livre les produits en bon état et prêt à être commercialisés. Le dépositaire s'engage à les exposer et les promouvoir dans sa boutique.

Article 4 – Prix de vente et commission

Le prix de vente est fixé par le déposant, en accord avec le dépositaire. Le dépositaire perçoit une commission de ~~20%~~ sur chaque vente réalisée.

Office de Tourisme
Classé Catégorie 1

Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate

Tel. +33(0)4 68 40 91 31 - info@tourisme-leucate.fr

APE : 7990Z / SIRET 413 721 952 00021 / APST IM091120011 / TVA FR461372195200021

REÇU EN PREFECTURE
tourisme-leucate.fr le 18/06/2025
Application agréée E-legalité.com
73_C0-011-413721952-20250605-D2025_35_LA

Article 5 – Paiement des ventes

Le dépositaire reverse au déposant le montant des ventes, déduction faite de la commission chaque mois selon la procédure suivante :

1-Le responsable boutique enverra, tous les mois au déposant un état des ventes lui permettant de réaliser un devis qui sera communiqué à l'Office de Tourisme

2-L'Office de Tourisme édite un bon de commande permettant au déposant de déposer sa facture sur Chorus Pro et d'obtenir son règlement

Article 6 – Responsabilité

Le déposant ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration des produits.

Les produits sont sous la responsabilité de l'Office de Tourisme pendant la durée du dépôt vente.

Article 7 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an Renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 1 mois.

Article 8 – Résiliation

Chaque partie peut mettre fin au contrat moyennant un préavis de 1 mois.
Les produits invendus devront être récupérés par le déposant sous 8 jours après la fin du contrat.

Article 9 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente

Fait à Leucate

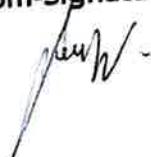
, le 6/6/2025

En deux exemplaires originaux,

Le déposant

Nom-Signature

Léonard Chorus



Le dépositaire
Nom-Signature



Office de Tourisme
Classé Catégorie 1

Espace Henry de Montreuil
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate
Tel. +33(0)4 68 40 91 31 - info@tourisme.leucate.fr
TVA FR4011020011 / TVA FR404137219520002
APB 79902 / SIRET 413 731 952 00021 / APEI IM00110001 / APEI 79902

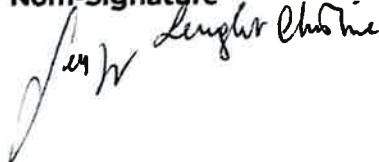
Conditions générales de DEPOT-VENTE

- 1. Le déposant garantit la conformité des produits aux normes en vigueur**
- 2. Le dépositaire se réserve le droit de refuser des produits jugés non conformes ou inadaptés**
- 3. Les produits sont déposés en consignation et restent la propriété du déposant jusqu'à leur vente**
- 4. Le dépositaire s'engage à fournir un registre des ventes consultables par le déposant**
- 5. Les produits invendus doivent être repris par le déposant dans un délai de 8 jours après la fin du contrat**
- 6. En cas de défaut de paiement du dépositaire, le déposant peut réclamer la restitution immédiate de ses produits.**
- 7. Le contrat est soumis au droit Français**

Ces Conditions générales font partie intégrante du contrat signé entre les parties

Le déposant

Nom-Signature



Leopoldine

Le dépositaire

Nom-Signature



Office de Tourisme

Classé Catégorie 1

Espace Henry de Montreuil
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate

Tel: +33(0)4 68 40 91 31 - info@tourisme-leucate.fr

WPS: 72902 / SIRET: 413 721 852 00021 / N°EST: IMC501120631 / TVA: FR2013721850100021

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

tourisme-leucate.fr Application agréée E-legalise.com

73_00-011-413721952-20250605-D2025_35_LA



ANNEXE : LISTE DES PRODUITS DÉPOSÉS

Taux de Commissions dépositaire :

- Grouses petites 12 cm }
 - Grouses moyenne 18 cm }
 - Moif leucate -

Prix de Vente 6€
10€

Date 6/6/2025

Le déposant

Nom- Signature

✓ length cm

Le dépositaire

Matt HUMPAGE



Office de Tourisme
Classé Catégorie 1

Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate - 11370 Leucate

Tel : +33(0)4 88 40 91 31 - info@tourisme-educatif.fr
APE : 7999Z / SIRET : 413 721 952 00021 / APST : IM001120013 TVA : FR4041372195200021

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalize.com

10

73 CO-011-413721952-2025 06 05-D2025 35 LB

CONTRAT DE DÉPÔT VENTE 2025

Entre les soussignés :

L'Office de Tourisme de Leucate

Espace Henry de Monfreid, 185 Rue du Veyret

Port Leucate

11370 LEUCATE

Siret : 413 951 752 00021

Représenté par Matt Humpage

Ci-après dénommé « le dépositaire »-Le Vendeur

Et

Nom du prestataire

Adresse 1 Rue des Plongeoirs libres 66250 St Laurent de la Salanque

Siret 531 169 753

Représenté par LENGLLET Axelle

Ci-après dénommé « le déposant »-Le propriétaire

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le déposant confie au dépositaire la vente de ses produits en dépôt-vente dans la boutique de l'Office de Tourisme de Leucate.

Article 2 – Produits concernés

Le déposant met en dépôt les produits listés en annexe du présent contrat. Ces produits restent la propriété du déposant jusqu'à leur vente.

Article 3 – Modalités de dépôt

Le déposant livre les produits en bon état et prêt à être commercialisés. Le dépositaire s'engage à les exposer et les promouvoir dans sa boutique.

Article 4 – Prix de vente et commission

Le prix de vente est fixé par le déposant, en accord avec le dépositaire. Le dépositaire perçoit une commission de 20% sur chaque vente réalisée.

Article 5 – Paiement des ventes

Le dépositaire reverse au déposant le montant des ventes, déduction faite de la commission chaque mois selon la procédure suivante :

1-Le responsable boutique enverra, tous les mois au déposant un état des ventes lui permettant de réaliser un devis qui sera communiqué à l'Office de Tourisme

2-L'Office de Tourisme édite un bon de commande permettant au déposant de déposer sa facture sur Chorus Pro et d'obtenir son règlement

Article 6 – Responsabilité

Le déposant ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration des produits.

Les produits sont sous la responsabilité de l'Office de Tourisme pendant la durée du dépôt vente.

Article 7 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an Renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 1 mois.

Article 8 – Résiliation

Chaque partie peut mettre fin au contrat moyennant un préavis de 1 mois.
Les produits invendus devront être récupérés par le déposant sous 8 jours après la fin du contrat.

Article 9 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente

Fait à St Laurent de la Salanque, le 05 juin 2025

En deux exemplaires originaux,

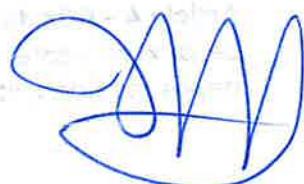
Le déposant

Nom-Signature



LENGLET Adeline

Le dépositaire
Nom-Signature



Conditions générales de DEPOT-VENTE

- 1. Le déposant garantit la conformité des produits aux normes en vigueur**
- 2. Le dépositaire se réserve le droit de refuser des produits jugés non conformes ou inadaptés**
- 3. Les produits sont déposés en consignation et restent la propriété du déposant jusqu'à leur vente**
- 4. Le dépositaire s'engage à fournir un registre des ventes consultables par le déposant**
- 5. Les produits invendus doivent être repris par le déposant dans un délai de 8 jours après la fin du contrat**
- 6. En cas de défaut de paiement du dépositaire, le déposant peut réclamer la restitution immédiate de ses produits.**
- 7. Le contrat est soumis au droit Français**

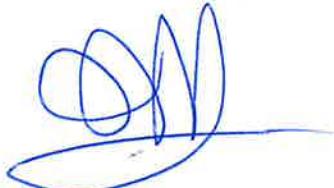
Ces Conditions générales font partie intégrante du contrat signé entre les parties

Le déposant
Nom-Signature



LENGLET Leopoldine

Le dépositaire
Nom-Signature



En l'absence de signature, la date d'ouverture est considérée comme la date de dépôt.

La déclaration de dépôt de ces biens précise le libellé et la nature des biens déposés.

ANNEXE : LISTE DES PRODUITS DÉPOSÉS

Taux de Commissions dépositaire :

Le taux de commission déposé par le dépositaire est de 10%.

Prix de Vente

Le prix de vente du bracelet tressé main ancre est de 8€.

Le prix de vente du bracelet tressé main ancre est de 8€.

Le prix de vente du bracelet tressé main ancre est de 8€.

Le prix de vente du bracelet tressé main ancre est de 8€.

Le prix de vente du bracelet tressé main ancre est de 8€.

Le prix de vente du bracelet tressé main ancre est de 8€.

Date 05/06/2025

Le déposant

Nom- Signature

LENGLLET Aurore

Le dépositaire

Matt HUMPAGE



Office de Tourisme
Leucate 11

France - Leucate - 11250 - Languedoc-Roussillon
www.tourisme-leucate.com

REÇU EN PREFECTURE
tourisme-leucate.fr

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

73_00-011-413721952-20250605-D2025_35_LA